

La Bibliothèque a Cinq Cents

PUBLICATION HEBDOMADAIRE

Contient les plus beaux romans du jour, avec illustrations,

DONNE \$800 DE PRIMES PAR ANNEE A SES LECTEURS

LE TIRAGE A LIEU TOUS LES SIX MOIS

Les Primes sont de \$100, \$50, \$20, \$12.50, \$5, \$2.50,
et cent de \$1.00

LE TROISIÈME GRAND TIRAGE AURA LIEU DANS LE MOIS
D'OCTOBRE PROCHAIN.

Abonnement, Un An, \$2.50. Six Mois, \$1.25

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE

VENTE AU NUMERO, 5 Centimes

En vente dans tous les dépôts de journaux, tous les jeudis. Pour
abonnements et annonces s'adresser à

POIRIER, BESSETTE & CIE,

EDITEURS-PROPRIÉTAIRES,

69 Rue St-Jacques, Montréal.

MONTRÉA, 11 JUILLET 1889.

LA VOIX MAUDITE

DEUXIÈME SÉRIE DE "SANS CŒUR"

I

La porte de la chambre s'ouvrit sous la main du docteur qui précédait l'appareil ordinaire de la justice, juge d'instruction, greffier, scribe secondaire, plus, ce matin-là, deux hommes qui restèrent au dehors après avoir coulé un regard rapide jusqu'au lit d'Ismérie.

Le docteur, si paisible d'habitude, paraissait fort troublé, et l'on entendait sa voix chevrotante chuchoter en marchant.

— Je vous assure, monsieur le juge d'instruction, que je l'étudie beaucoup depuis quelques temps, et que je ne puis supposer. Non, vraiment, je ne puis croire.

— Les faits sont là cependant, docteur, répondit le juge froidement.

En voyant entrer ces messieurs, Sabine appela Juliette pour se retirer.

L'enfant résista. Voyant sa mère levée, il lui semblait tout naturel de rester avec elle comme autrefois.

— Va, ma chérie, dit la mère en l'embrassant, bientôt je te rejoindrai là-bas.

Et, comme le docteur lui tâta le pouls :

— N'est-ce pas, docteur, que vous me permettrez bientôt de partir ?

Le brave homme, tout embarrassé, regarda son compagnon du coin de l'œil.

— Oni, certainement, certainement, bientôt, si M. le juge d'instruction le permet aussi.

Mais cette invite laissa le juge impassible.

Dès que les étrangers se furent retirés, il reprit pour la dixième fois son éternel interrogatoire.

Seulement, on eût dit que l'évolution de sa pensée se reflétait déjà dans sa parole.

Dès la troisième question, Ismérie sentit avec une terreur qu'elle n'était plus interrogée comme témoin.

Alors, en quelle qualité l'interrogeait-on ?

Ni sa conscience, ni son intelligence ne purent lui répondre. Le juge lui demanda de s'expliquer sur une somme de 1,500 francs disparue de sa caisse.

Puis sur le brouillon de lettre trouvé dans son bureau, puis encore sur l'indication de rendez-vous fournie par le carnet de l'usurier.

Après une lutte cruelle contre elle-même, contre l'appréhension à laquelle elle avait trop longtemps sacrifié la prudence, Mme Morin prit le parti tardif de tout raconter.

Elle dit le vol qu'elle avait constaté, quoique rien n'eût été forcé dans la serrure du bureau, ni dans celle de la caisse ; le projet irréalisable qu'elle avait formé d'assumer la responsabilité pécuniaire de ce vol plutôt que d'encourir le mécontentement et peut-être le renvoi de M. Forster ; la lettre qu'elle voulait écrire à son frère de lait, Pascal de Guerras, pour lui demander de compléter la somme qu'elle espérait emprunter au fils aîné de Pierre Pique, le passeur ; enfin, comment, laissant le brouillon commencé, elle avait tenté vainement de trouver de l'argent chez Pique, dans cette fatale soirée.

Ces explications avaient le tort immense de venir trop tard, lorsque déjà, dans les convictions de l'interrogateur, elles pouvaient paraître le résultat de la réflexion et l'habile arrangement d'une imagination fertile.

— Dans la phase nouvelle où cette affaire entre désormais, conclut le juge, nous devons procéder à votre arrestation.

— A mon arrestation ! à moi ! cria la jeune veuve en levant les bras sur sa tête. A moi ! Oh ! ces pressentiments de tout à l'heure !

— Est-elle en état de supporter le régime de la prison, docteur ?

— Avec quelques adoucissements, répondit l'excellent homme.

— Mon arrestation ! répétait toujours Ismérie. De quoi suis-je donc accusée ?

Et, toute frémissante :

— De vol ? On m'accuse de vol ?

— Et d'assassinat, répondit durement le juge qui espérait faire jaillir la vérité de la stupeur.

Ismérie ne prononça pas un mot. Ses yeux se dilatèrent, son corps se raidit et tomba renversé sur le lit.

— Allons, dit le juge avec contrariété, nous voici retardés d'un jour.

— Vous l'avez voulu ! dit le docteur en s'empressant auprès d'Ismérie.

Les sels énergiques qu'il lui fit respirer provoquèrent une réaction presque immédiate.

La veuve, en reprenant ses sens, reprit aussi la parfaite perception du choc qu'elle avait reçu.

Dès qu'elle put parler, ce fut pour questionner à son tour.

— Je veux savoir qui m'accuse ? fit-elle avec une insistance impérieuse.

— La loi.

— Ah ? vous n'avez pas de témoins.

— Nous en aurons.

— Et vos preuves ?

— Le portefeuille trouvé sur vous.

— Et puis ?

— L'empreinte fort reconnaissable de vos doigts sur le cou d'Isaac.

— Et puis ?

— La position de vos deux corps dans la barque.

— Et puis ?

— Certains indices que nous nous réservons de mettre en lumière.

— Et puis ?

— C'est tout, jusqu'à présent.

— Et c'est sur ces indications que vous basez cette imputation atroce ?

— Il en faut moins pour prouver un crime.

— Je jure que vous faites fausse route, monsieur.

— Vous nous direz tout ce que vous jugerez propre à nous éclairer.